DIPLÔME DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur

SPÉCIALITÉ DIÉTÉTIQUE

obtenu à la session 2022

est délivré à M. LOGÉAT Jean

né le 19 décembre 1998, à RENNES (35)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 26 octobre 2022

Le Recteur de l'académie de Rennes

Emmanuel ETHIS

Ce diplôme est classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles défini par le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019.

5

N° 20220214356929700001